




Envoyé en préfecture le 30/08/2024
Reçu en préfecture le 30/08/2024
Publié le 
ID : 001-210101739-20240829-2024_134_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Contrat d'achat de droits d'exploitation cinématographique « saison 2024-2025 » avec la SARL François Roussillon et Associés (8.9)**

Service : *Culture, Evènements et Associations (NK)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU le contrat d'achat de droits d'exploitation cinématographique pour la saison 2024-2025, en annexe,

VU le budget 2024,

CONSIDÉRANT qu'il convient de déterminer les rapports entre la Commune et la SARL FRANÇOIS ROUSSILLON ET ASSOCIÉS qui cédera les droits nécessaires pour l'exploitation commerciale par projection publique de programmes définis (cités en annexe),

DÉCIDE

- ✚ **DE SIGNER** le contrat précité en objet pour la prestation mentionnée ci-dessus, dont le montant consiste en une redevance proportionnelle d'exploitation, calculée sur la base de 50% des recettes nettes perçues par la Ville de Gex.
- ✚ **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget 2024.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 29 août 2024.
Le Maire,
Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 30 août 2024, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 30 août 2024.

